

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
FAILLE Marie Claude	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Appel d'offres ouvert - Restructuration de l'Hôtel de la
Communauté Urbaine de Bordeaux - Missions de sécurité et de protection de la
santé (SPS) - Autorisation de signer le marché**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été livré en 1979. Il est nécessaire aujourd'hui de procéder au changement ou la mise aux normes de ses équipements techniques, au réaménagement des locaux pour les rendre fonctionnels aux usages actuels et à l'organisation des services, ainsi qu'à une mise aux normes au regard de la réglementation incendie.

A cet effet, un dossier d'appel d'offres pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'opération de restructuration de l'Hôtel de la C.U.B. a reçu l'aval du Conseil de Communauté par délibération n°2004/0603 du 24 septembre 2004.

A l'issue de cette autorisation et toujours dans le cadre de la même opération, un Coordonnateur SPS doit être missionné par le maître d'ouvrage dans le cadre des réglementations ci-après :

- lois n° 76-1106 du 6 Décembre 1976 et n° 93-1418 du 31 Décembre 1993, transposant la Directive Européenne 92/57 du 24 Juin 1992,
- le décret n°94-1159 du 26 Décembre 1994 (coordonnateur)
- le décret n°95-543 du 4 Mai 1995 (CISSCT)
- le décret n°95-607 du 6 Mai 1995 (Travailleurs Indépendants)
- les annexes du 7 Mars 1995 relatifs à :
 - * « la formation des coordonnateurs et des formateurs de coordonnateurs »
 - * « la Déclaration Préalable ».
- les annexes n°I à IV de la Directive Européenne 92/57 du 24 Juin 1992
- le décret n°65-48 du 8 Janvier 1965 et ses textes d'application
- le Règlement Sanitaire Départemental et/ou le Règlement Sanitaire Départemental Type des circulaires des 9 Août 1978 et 26 Avril 1982 du Ministère de la Santé complété ou modifié
- plus particulièrement l'article R 238-18 du Code du Travail.

A ces fins, les Services Communautaires ont établi un dossier d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et 71.1 du Code des Marchés Publics en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les Conseillers Communautaires à la direction centrale des achats et marchés) en application des articles L 2121-12 et L2121-13 du CGCT.

La mission du Coordonnateur SPS sera de niveau 1.

La durée du marché est de 8 ans et le montant correspond à un mini de 125 000 € H.T et un maxi de 500.000 € H.T.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget principal : chapitre 23 – article 2313 – fonction O200 – CRB AA20 – programme GB00.

La commission d'appel d'offres en sa séance du 7 septembre a attribué le marché à la société Présents S.A sur la base d'un détail estimatif comparatif de 82 766,00 € H.T.

Par conséquent, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir autoriser, Monsieur le Président :

- A signer le marché à bons de commande à intervenir avec la société PRESENTS S.A pour un montant de 82 766 € H.T, conformément à l'acte d'engagement.
- A signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ODETTE EYSSAUTIER

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2005**

